



# Le travail n'a pas de saison

## Tous ensemble, pour de nouveaux droits !

### Des saisonniers de plus en plus nombreux

Vous êtes 2 millions à travailler en contrat à durée déterminée « saisonnier » en France et près de 10 000 sur le haut canton, dans le tourisme, l'agro-alimentaire, mais aussi dans d'autres secteurs beaucoup moins dépendants de la « saison » comme dans la grande distribution. Les employeurs recourent au contrat saisonnier car ils économisent ainsi la prime de précarité normalement due pour les CDD.

**Revendiquons ensemble le versement de la prime de fin de contrat, comme pour tous les CDD.**

### Des emplois pour vivre

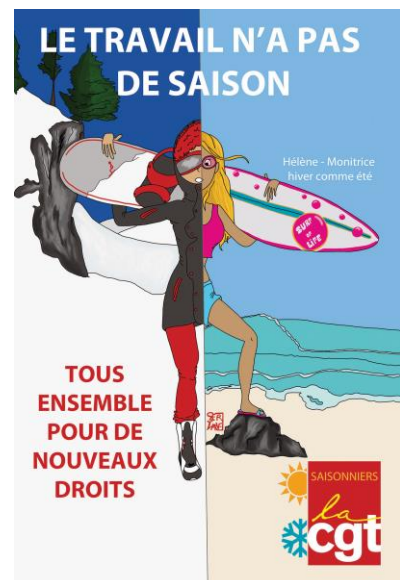
Aujourd'hui, on est loin du job d'été pour se faire une première expérience de travail. Les étudiants qui travaillent l'été en ont besoin pour vivre toute l'année. Ils ont été rejoints par les chômeurs qui ne retrouvent pas d'emploi fixe et par les retraités qui complètent ainsi leur faible pension. Les femmes et les seniors doivent prendre des emplois saisonniers car ils ne trouvent pas d'emploi stable.

### Faire respecter ses droits

Ce n'est pas parce que vous n'avez pas d'emploi en CDI que vous ne pouvez pas bénéficier des mêmes droits que les autres salariés.

Emplois non déclarés, heures supplémentaires non payées, primes oubliées, contrats non signés... les abus se multiplient. La CGT met à votre disposition un livret d'information, vous accueille dans les permanences CGT, près de votre lieu de travail, vous conseille et vous accompagne dans vos démarches.

La CGT agit avec vous pour que les salariés ayant un emploi saisonnier bénéficient des mêmes droits individuels et collectifs que l'ensemble des salariés.



Pour la CGT, le CDI est la norme. Nous devons chercher tous les moyens d'y parvenir : reconnaissance de la pluriactivité, des compétences et des qualifications, avec des périodes alternant emploi / formation / congés.

## **Luttons ensemble pour de nouveaux droits**

**Les avancées ont été possibles par nos luttes et par des négociations collectives, avec l'appui des syndicats.**

**Salariés des hôtels-café-restaurants** : les saisonniers bénéficient de la mutuelle de branche, dès qu'ils ont un mois d'ancienneté. Des accords locaux ont été signés sur l'amélioration du logement, la création de maison des saisonniers, l'information sur les droits...

Pour les saisonniers, trouver un logement économique, pour la durée de leur contrat, devient une mission souvent difficile dans des villes touristiques. Ils se retrouvent en concurrence directe avec les vacanciers, ce qui rend la recherche encore plus difficile. De plus, les loyers exorbitants en période estivale compliquent cette prospection.

## **Travailleurs saisonniers, vous avez tous besoin d'un toit !**

La CGT revendique une meilleure prise en charge du logement par l'employeur. Le syndicat c'est vous, quelle que soit votre situation de salarié : en CDI, intérimaire, saisonnier, etc. Pour que vos conditions de vie s'améliorent, un seul conseil : **syndiquez-vous !**

**Ensemble, continuons à nous battre** pour gagner la transférabilité des droits d'ancienneté, de la formation en cas de changement d'employeur, la reconduction des contrats d'une année à l'autre si le travailleur saisonnier le souhaite, des salaires, des conditions de travail et de vie dignes.

## **Parce que saisonnalité ne doit plus rimer avec précarité, La CGT revendique un nouveau statut du travail salarié.**



### **BULLETIN DE SYNDICALISATION**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....Code postal : .....

Ville : .....Téléphone : .....

Courriel : .....@..... âge : .....

Profession : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....

#### **CONTACT CGT SUR ARGELES/MER :**

**MATHIEU MARTINEZ / 06.35.28.17.00 / ul.cgt.argeles@gmail.com**

**Union Départementale CGT des Pyrénées-Orientales**

Maison des syndicats CGT66 – 8 rue de la Garrigole - 66000 Perpignan - ☎ 04 68 34 84 49 -- E mail : udcgt66@wanadoo.fr